

# Bordereau de signature

## 2018/014 affectation du résultat 2017



Signataire	Date	Annotation
Audrey RACAUD, <i>SADM</i>	28/03/2018	 Visa
christophe dulaud, <i>Directeur</i>	28/03/2018	 Visa
michel benoit, <i>Président</i>	28/03/2018	 Signature  Certificat au nom de MICHEL BENOIT ID (SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS), émis par <u>Certigna Identity Plus CA</u> , valide du 20 nov. 2017 à 15:29 au 19 nov. 2020 à 15:29.
Audrey RACAUD, <i>SADM</i>	29/03/2018	 Transmis
<i>SADM</i>		 Visa
<i>SADM</i>		 Archivé
 Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-03-29)		

Dossier de type : ACTES // Délibérations CA

Propriétés spécifiques : • Date de publication : jeudi 29 mars 2018 (2018-03-29)

*"Acquitté en PREFECTURE le:" 29/03/2018*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

**SÉANCE DU 23 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit et le vingt-trois du mois de mars, à neuf heures, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

**Présents :**

**- Membres à voix délibérative :**

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Christophe TESTAS, Jacques THOUROUDE, Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT.

Mmes Éva GERAUD, Florence BELOU, Françoise BARDOU, Sylvie BIBAL-DIOGO, Marie-Dominique PESTRE-SURLES, Régine MASSOUTIE-GIRARDET.

**- Membre de droit :**

M. Florent FARGE, sous-préfet, directeur de cabinet.

**- Membres à voix consultative :**

COL Christophe DULAUD, directeur départemental,

MED-COL Thierry MICHEL, médecin-chef,

CNE Jean-Marc RAYNAL, président de l'Union départementale,

CNE Jean-Jacques DARGET, ADJ Julien DURAND, CNE Mohamed BOURAHLA, membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

**Participant à la séance :**

COL Arnaud FABRE, directeur départemental adjoint,

M. Francis CAUSSIGNAC, chef du service comptabilité et finances,

Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation,

Mme Audrey RACAUD, service administration générale,

M. Joël CASTEX, payeur départemental.

**Absents excusés :**

MM. Eric PUJOL, André FABRE, Éric GUILLAUMIN, Philippe GONZALEZ, Marc COUSINIE,

Mmes Martine COURVEILLE, Michèle VINCENT.

CPL Julien ESTIVALS.

**Secrétaire :** Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 12 / pouvoirs : 0 / votants : 12.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 7 / présents : 6.

Date de la convocation : 12 mars 2018.

~~~~~  
**RAPPORT N°014/CA – 03/18**

**OBJET : Affectation du résultat 2017**

Selon les règles de la comptabilité M61, le résultat de fonctionnement de l'exercice N doit être affecté pour être intégré au budget de l'exercice N+1.

Le résultat de fonctionnement, tel qu'il apparaît au compte administratif 2017 (6.494.194,75€) doit être affecté en priorité :

- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé),

- pour le solde et selon la décision du conseil d'administration, en excédent de fonctionnement reporté (en fonctionnement sur ligne budgétaire 002) et/ou en une dotation complémentaire en section d'investissement (compte1068).

Considérant que le résultat d'investissement fait apparaître un excédent de 1.079.757,86 € et après intégration du solde des restes à réaliser d'un montant de – 1.525.385,58 € d'une part, la section d'investissement, présente un besoin de financement de 445.627,72 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité,

- de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 445.627,72 € (compte 1068) ;
- après déduction du besoin de financement de la section d'investissement, de reporter le solde de l'excédent de fonctionnement sur le budget 2018 pour un montant de 6.048.567,03 €.

Document signé électroniquement par  
le président du Conseil d'Administration,  
Michel BENOIT

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

Date de publication : 29/03/2018

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel [direction.etat-major@sdis81.fr](mailto:direction.etat-major@sdis81.fr)

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

***"Acquitté en PRÉFECTURE le:" 29/03/2018***